egeo CONSEIL

DER

Document d'Entrée en Relation

2024

© Wizio 2024, Document d'Entrée en Relation

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

MANCUSO Matthieu
55 AV MARCEAU
75116 PARIS

Téléphone : **06 83 17 77 65**
Email : **m.mancuso@egeo-conseil.fr**

INVESTISSEUR(S)

INFORMATIONS

EGEO CONSEIL, représenté par Matthieu MANCUSO, Conseil en Gestion de Patrimoine, Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP).

SASU au capital social de 10 000,00 euros, Immatriculé au RCS de PARIS sous le numéro 850 414 186.
Adresse : 23 Rue de l'Amiral d'Estaing - 75116 Paris
Siège : 55 Avenue Marceau - 75116 Paris
Tél. : +33 (0)1 84 60 07 02
Mail : contact@egeo-conseil.fr
www.egeo-conseil.fr

EGEO CONSEIL est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro **22004324** (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

© Wizio 2024, Document d'Entrée en Relation

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 22004324

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir *des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF* enregistré auprès de La Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°22004324

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles, 160 Rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9
Numéros de polices : 118.263.166

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ALDERAN	Société de getion	Convention de distribution	Commission
ARKEA REIM	Société de getion	Convention de distribution	Commission
CORUM	Société de getion	Convention de distribution	Commission
Epsicap REIM	Société de getion	Convention de distribution	Commission
Euryale	Société de getion	Convention de distribution	Commission
KYANEOS	Société de getion	Convention de distribution	Commission
Paref	Société de getion	Convention de distribution	Commission
PRIMONIAL	Société de getion	Convention de distribution	Commission
SOFIDY	Société de getion	Convention de distribution	Commission
SOGENIAL	Société de getion	Convention de distribution	Commission

© Wizio 2024, Document d'Entrée en Relation

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 22004324

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie B

Courtier en Assurance (COA) positionné dans la catégorie "B" n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmis plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

N° ORIAS : N°22004324

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles, 160 Rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9
Numéros de polices : 118.263.166

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
ACTIVITE DE COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS	115 000€	115 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ABEILLE ASSURANCES	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	Commission et rétrocessions sur encours
GENERALI	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	Commission et rétrocessions sur encours
INTENCIAL	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	Commission et rétrocessions sur encours
INTENCIAL	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	Commission et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
UAF	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	Commission et rétrocessions sur encours
VIE PLUS - SURAVENIR	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	Commission et rétrocessions sur encours

FINANCEMENT

Courtier en opération de banque et en service de paiements (COBSP)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 22004324.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante :

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie d'intermédiaire (courtier, mandataire à titre exclusif /non exclusif ou mandataire d'IOBSP)

N° ORIAS : N°22004324

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles, 160 Rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9
Numéros de polices : 118.263.166

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP) SANS FONDS CONFIES	115 000€	115 000€

© Wizio 2024, Document d'Entrée en Relation

IMMOBILIER

Agent immobilier

Titulaire de la carte professionnelle n° **CPI92012021000000029**, délivrée par la CCI de PARIS et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles, 160 Rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9
Numéros de polices : 118.263.166

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE SANS MANIEMENT ET SANS DETENTIONS	110 000€	110 000€

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse du cabinet et/ou à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis 2 mois à compter de son envoi pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, 2 mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

Pour les activités de CIF
Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votredossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Pour les activités d'assurance
Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)
Service de médiation de la consommation
39 Avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris
Site internet : https://www.cmap.fr/consommateurs/.

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières
Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)
Service de médiation de la consommation
39 Avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris
Site internet : https://www.cmap.fr/consommateurs/.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

RÉMUNÉRATION

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail ***suffisant*** d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Par ailleurs, nous vous informons que nous sommes susceptibles de percevoir des honoraires pour les prestations de conseil sur la base horaire de 250€ HT soit 300€ TTC (celle-ci étant susceptible d'évoluer). Nos prestations peuvent également être réalisées sur la base d'un audit patrimonial sur une base forfaitaire.

Toute intervention de notre part fera l'objet d'une lettre de mission précisant le cas échéant les modalités de notre prestation.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.
L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 23 Rue de l'Amiral d'Estaing 75116 Paris
Par tel. : 01 84 60 07 02
Par mail : contact@egeo-conseil.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter, et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Matthieu MANCUSO, en qualité de responsable de traitement au sens du règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable du traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de réctification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse : contact@egeo-conseil.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :

SIGNATURE DU DOSSIER

Le dossier a été rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Liste des documents

- Document d'Entrée en Relation

Date et signature du CLIENT

Date et signature du CONJOINT